

LBPAM 90 HORIZON JUILLET 2028

Alliez marchés financiers mondiaux et protection partielle du capital⁽¹⁾ tout au long de votre investissement.

Dans un contexte de baisse durable des rendements des supports euros en assurance vie, vous cherchez un placement susceptible de dynamiser votre patrimoine sur les marchés financiers tout en donnant du sens à votre placement ? Vous souhaitez bénéficier d'une protection partielle de votre capital ?

LBPAM 90 HORIZON JUILLET 2028 est un placement proposé en assurance-vie qui répond à ces objectifs, tout en bénéficiant d'une **disponibilité de votre capital à tout moment**.



UNE PROTECTION PARTIELLE DU CAPITAL

LBPAM 90 HORIZON JUILLET 2028 cherche à profiter des marchés financiers tout en offrant une protection partielle à tout instant à hauteur de 90 % de la plus haute valeur liquidative (appelée Valeur Liquidative Protégée) observée depuis la création du fonds. **Ce fonds présente un risque de perte en capital investi à hauteur de 10 % maximum (hors commissions de souscription ou frais propres à l'assurance vie et aux contrats de capitalisation).**

Indicateur de rendement et de risque

À risque plus faible

1

Rendement potentiellement plus faible

2

3

4

5

6

7

Rendement potentiellement plus élevé

À risque plus élevé



UNE ALLOCATION ENTRE ACTIFS DYNAMIQUES ET ACTIFS SECURISÉS

LBPAM 90 HORIZON JUILLET 2028 est investi dans un panier d'**actifs dynamiques** et un panier d'**actifs sécurisés**. La répartition entre les deux paniers d'actifs est ajustée régulièrement selon les conditions de marchés. Quelle que soit l'évolution des marchés, la valeur liquidative minimale de rachat des parts du fonds ne pourra être inférieure à la Valeur Liquidative Protégée⁽²⁾.



CONDITIONS DE MARCHÉS FAVORABLES

Objectif poursuivi :

Rechercher de la performance sur les différents marchés financiers mondiaux

Exposition à titre indicatif

Actions	39%
Obligations	38%
Produits de trésorerie	23%



CONDITIONS DE MARCHÉS DÉFAVORABLES

Objectif poursuivi :

Diminuer le risque et assurer la protection partielle du capital à hauteur de 90% de la plus haute valeur liquidative depuis la création du fonds

Exposition à titre indicatif

Actions	25%
Obligations	25%
Produits de trésorerie	50%

Commercialisation du 19 avril au 25 juin 2022 inclus

Document destiné aux clients non-professionnels au sens de la directive Marchés d'Instruments Financiers.
Document à caractère promotionnel.

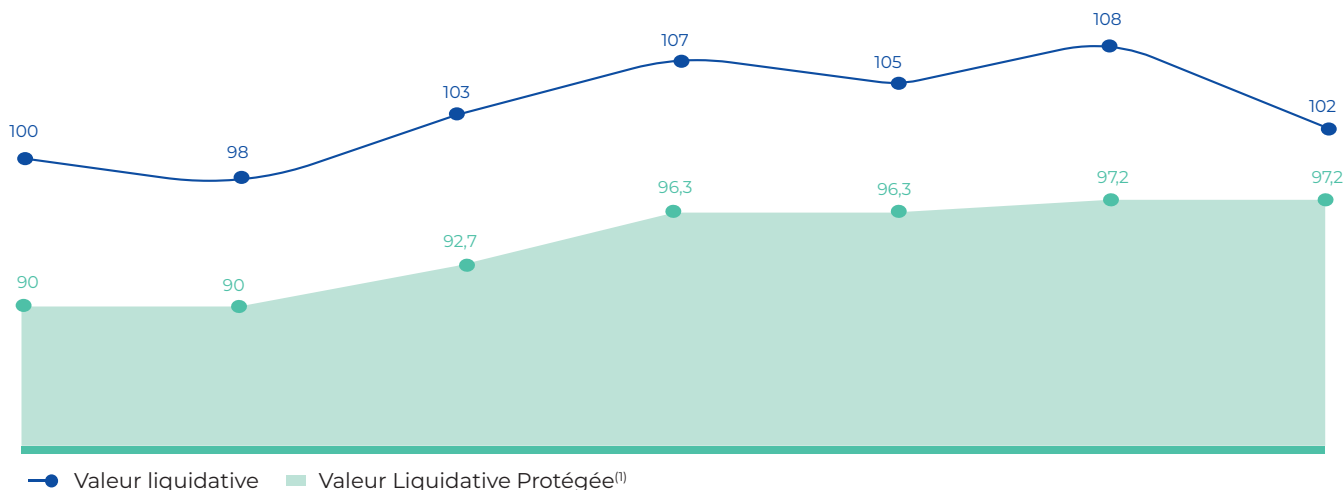
⁽¹⁾ La protection partielle du capital concerne le capital initial investi diminué des frais sur versement.

⁽²⁾ La Valeur Liquidative Protégée est égale à 90 % de la valeur liquidative la plus élevée publiée depuis la date de création du fonds.



COMMENT ÉVOLUE LA VALEUR LIQUIDATIVE PROTÉGÉE ?

Le graphique suivant illustre le fonctionnement du fonds. Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien des résultats futurs.



➔ Dans le cas de marchés favorables, **LBPAM 90 HORIZON JUILLET 2028** offre en permanence une protection partielle en capital de 90 % de la plus haute valeur liquidative depuis la création du fonds (Valeur Liquidative Protégée⁽¹⁾). Chaque valeur liquidative maximale atteinte par le fonds définit un nouveau niveau de garantie. À l'échéance des 6 ans, le support sera géré de manière prudente jusqu'à la fusion dans un autre fonds devant intervenir au plus tard dans les 6 mois.

↘ Dans le cas de baisse extrême des marchés avant la maturité des 6 ans, le fonds sera contraint de passer à une gestion intégralement prudente en s'exposant de manière définitive aux actifs sécurisés. Il sera alors privé du potentiel de performance offert par les actifs dynamiques, mais conservera son engagement de protection partielle. L'échéance du FCP sera anticipée et une nouvelle solution d'investissement sera alors proposée aux clients.



OÙ TROUVER LA VALEUR LIQUIDATIVE ?

Dans votre espace de la banque en ligne La Banque Postale, vous pouvez consulter **à tout moment** la valeur liquidative du fonds **LBPAM 90 HORIZON JUILLET 2028** dans la rubrique « Épargne & Placements » onglet « Valorisation du contrat » en cliquant sur la flèche pour obtenir le détail de votre support.

Détail de vos supports

Gestion libre

- € ^

Support temporaire

Support	Date de valorisation	Valeur liquidative	Nombre d'unités de compte	Montant	Répartition	+/- Valeur latente
LBPAM 90 HORIZON JUILLET 2028 FR0014008SW3	-	-	-	-	-	-

La valeur liquidative de votre fonds ainsi que la Valeur Liquidative Protégée⁽¹⁾ sont également publiées chaque mois dans le reporting de gestion disponible sur la page dédiée au fonds sur le site www.labanquepostale.fr dans la rubrique « Épargner », « Placements financiers » puis « Investissement avec protection du capital ».

Document destiné aux clients non-professionnels au sens de la directive Marchés d'Instruments Financiers.

⁽¹⁾ La Valeur Liquidative Protégée est égale à 90 % de la valeur liquidative la plus élevée publiée depuis la date de création du fonds.



UN INVESTISSEMENT PORTEUR DE SENS

LBPAM 90 HORIZON JUILLET 2028 est un fonds investi dans des Organismes de Placement Collectif (OPC) prenant en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans le choix de leurs investissements en plus des critères financiers classiques.

À tout moment, la poche d'actifs dynamiques sera composée d'au moins 90 % de fonds labélisés ISR.

C'est aussi cela choisir une banque citoyenne : pouvoir donner du sens à son épargne.

Depuis fin 2020, La Banque Postale est reconnue par V.E, agence de notation extra-financière qui évalue les comportements sociaux et environnementaux des entreprises, comme la première banque du secteur « Banques de détail et spécialisées » et comme l'une des 10 premières entreprises au monde en matière de performance extra-financière.

⊕ AVANTAGES

- Le porteur peut demander le rachat de ses parts sans commission de rachat tout en bénéficiant d'une protection partielle en capital (hors frais sur versement et fiscalité) à chaque valeur liquidative à hauteur de la Valeur Liquidative Protégée⁽¹⁾ ;
- Le porteur bénéficiera partiellement de la performance éventuelle de l'ensemble des classes d'actifs contenues dans le panier d'actifs dynamiques tout en bénéficiant d'une protection partielle en capital (hors frais sur versement et fiscalité) à hauteur de la Valeur Liquidative Protégée⁽¹⁾ ;
- Via la méthode de l'assurance de portefeuille, le FCP s'adaptera à l'environnement de marché afin de protéger le portefeuille tout en cherchant à saisir, le cas échéant, les opportunités d'investissement.

⊖ INCONVÉNIENTS

- Dans l'hypothèse d'une monétarisation temporaire ou d'une monétarisation définitive, le porteur ne profitera pas, ou très partiellement, d'une éventuelle appréciation ultérieure des actifs dynamiques en raison de la proportion fortement réduite, voire nulle, des actifs dynamiques dans le FCP ;
- En cas de baisse des marchés financiers sur lesquels le panier d'actifs dynamiques est investi, le porteur pourrait être amené à perdre jusqu'à 10 % du capital qu'il a investi (hors frais sur versement et fiscalité) ;
- En cas de défaillance du Garant, la Société de gestion ne garantit pas aux porteurs qu'ils bénéficieront à une quelconque date de la protection ;
- En cas de monétarisation définitive, l'échéance du fonds sera anticipée avant les 6 ans, suite à la fusion du FCP dans un autre fonds dans un délai de 6 mois maximum après la date monétarisation définitive.



PRINCIPAUX RISQUES

- **Risque de perte en capital**, le fonds n'est pas garanti, il existe un risque de perte partielle en capital.
- **Risque de marché** lié aux évolutions du panier d'actifs dynamiques (actions, crédit, taux...).
- **Risque de monétarisation**⁽²⁾ « temporaire » et « définitive » .
- **Risque de perte d'opportunité**.
- **Risque lié à la défaillance du Garant** (voir DICI ou Prospectus).
- **Risque lié à la gestion discrétionnaire**.
- **Risque d'exposition sur les marchés émergents**.

Pour une description plus complète des risques, se référer au prospectus disponible sur le site internet www.labanquepostale.fr.

Document destiné aux clients non-professionnels au sens de la directive Marchés d'Instruments Financiers.

⁽¹⁾ La Valeur Liquidative Protégée est égale à 90 % de la valeur liquidative la plus élevée publiée depuis la date de création du fonds.

⁽²⁾ La monétarisation correspond à un repli de 100 % sur les actifs sécurisés.

LBPAM 90 HORIZON JUILLET 2028

CARACTÉRISTIQUES DU SUPPORT

Société de gestion	La Banque Postale Asset Management
Nature juridique	Fonds Commun de Placement (FCP) de droit français
OPCVM/FIA	Fonds d'Investissement Alternatif (FIA)
Univers d'investissement	Monde
Durée de placement recommandée	6 ans ⁽¹⁾
Code ISIN	FR0014008SW3
Période de commercialisation	Du 19 avril au 25 juin 2022 inclus
Date de création du fonds	13 avril 2022
Date d'échéance	4 juillet 2028
Affectation des résultats	Capitalisation
Valeur liquidative d'origine	100 €
Label ISR	Non
Éligibilité	Compte-Titres ordinaire et une sélection de contrats d'assurance-vie ou de capitalisation

VERSEMENTS / RACHATS

Versement minimum initial	Compte-Titres ordinaire : 15 € Contrats d'assurance-vie ou de capitalisation selon le contrat
Heure de centralisation	12h15
Décimalisation	Cent-millème de part
Valorisation	Quotidienne
Devise de comptabilité	Euro
Frais sur versement	Compte-Titres ordinaire : 2% maximum Contrats d'assurance-vie ou de capitalisation pas de commissions de souscription mais des frais sur versement propres au contrat.
Commission de rachat	Néant
Frais courants	0,72 % TTC estimés sur le montant total attendu des frais à la clôture du premier exercice le 30 juin 2023 ⁽¹⁾

Document destiné aux clients non-professionnels au sens de la directive Marchés d'Instruments Financiers.

⁽¹⁾ Toutefois, la Société de gestion du FCP attire l'attention des souscripteurs sur la possibilité d'une fusion anticipée dans un autre fonds en cas de monétarisation définitive. Le FCP ne profitera alors plus d'éventuelles hausses des marchés financiers et ce jusqu'à la fusion du FCP (devant intervenir au plus tard 6 mois après la date de monétarisation définitive). Ce document à caractère promotionnel est destiné à des clients non-professionnels au sens de la directive sur les Marchés d'Instruments Financiers (MIF) et produit à titre purement indicatif. Les caractéristiques, le profil de risque et de rendement et les frais relatifs à cet investissement sont indiqués au sein du Document Informations Clés pour l'Investisseur du fonds. Le capital investi et les performances ne sont pas garantis. Avant tout investissement éventuel, il convient de lire attentivement le Document Informations Clés pour l'Investisseur, disponible auprès de votre conseiller et sur le site internet de la Banque Postale.

La Banque Postale Asset Management – S.A. au capital de 5 924 098,60 €, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 879 553 857 - 36 quai Henri IV 75004 Paris. Société de gestion agréée par l'AMF sous le n° GP-20000031. CNP Assurances – S.A. au capital de 686 618 477 € entièrement libéré. Siège social : 4 place Raoul Dautry 75716 Paris CEDEX 15. RCS Paris 341 737 062. La Banque Postale – S.A. à Directoire et Conseil de Surveillance – Capital Social 6 585 350 218 € - 115 rue de Sèvres 75275 Paris CEDEX 06. RCS Paris 421 100 645. ORIAS n°07 023 424.

